

(定訳)

窒息セシムヘキ瓦斯又ハ有毒
質ノ瓦斯ヲ散布スルヲ唯一ノ
目的トスル投射物ノ使用ヲ各
自ニ禁止スル宣言(※)

明治三二年 七月二十九日ヘーグで署名

明治三三年 九月 四 日効力発生

明治三三年 九月 三 日批 准

明治三三年 一〇月 六 日批准書寄託

明治三三年 一〇月 六 日効力発生

明治三三年 一 月 二 二 日公布(勅令)

宣 言 書

下に記名スル海牙萬國平和會議ニ贊同シタル諸國の全
權委員ハ之カ爲各本國政府ノ委任ヲ受ケ千八百六十八
年 十一月二十九日
十二月十一日 ノ聖彼得堡宣言書ニ掲ケタル趣旨ヲ
體シテ左ノ宣言ヲ爲セリ

毒ガスの使用禁止に関するヘーグ宣言

DÉCLARATION
CONCERNANT

L'INTERDICTION DE L'EMPLOI DE
PROJECTILES QUI ONT POUR BUT
UNIQUE DE RÉPANDRE DES GAZ
ASPHYXIANTS OU DÉLÉTÈRES.

Signée à La Haye, le 29 juillet 1899.

Entrée en vigueur le 4 septembre 1900.

Ratifiée le 3 septembre 1900.

Ratification déposée à La Haye, le 6 octobre 1900.

Entrée en vigueur, le 6 octobre 1900.

Publiée à Tokio, le 22 novembre 1900.

Les soussignés, Plénipotentiaires des Puissances repré-
sentées à la Conférence Internationale de la Paix à La Haye,
dûment autorisés à cet effet par leurs Gouvernements,
s'inspirant des sentiments qui ont trouvé leur expression
dans la Déclaration de St. Pétersbourg du 29 Novembre et
11 Décembre 1868.

Déclarent:

締盟國ハ窒息セシムヘキ瓦斯又ハ有毒質ノ瓦斯ヲ散布スルヲ唯一ノ目的トスル投射物ノ使用ヲ各自ニ禁止ス

締盟國中ノ二國又ハ數國ノ間ニ戰ヲ開キタル場合ニ限リ締盟國ハ本宣言ヲ遵守スルノ義務アルモノトス

前項ノ義務ハ締盟國間ノ戰鬪ニ於テ一ノ非締盟國カ交戰國ノ一方ニ加ハリタル時ヨリ消滅スルモノトス

本宣言ハ成ルヘク速ニ批准スヘシ

批准書ハ海牙ニ保管スヘシ

各批准書ニ付一通ノ保管證書ヲ作り其ノ認證謄本ヲ外交上ノ手續ニ依リ各締盟國ニ交付スヘシ

非記名國ハ本宣言ニ加盟スルコトヲ得ヘシ其ノ加盟ヲ締盟國ニ通知スルニハ書面ヲ以テ和蘭國政府ニ通告シ同國政府ヨリ更ニ之ヲ爾餘ノ締盟國ニ通知スヘシ

若締盟國中ノ一國ニ於テ本宣言ヲ廢棄スルトキハ書面ヲ以テ其ノ旨ヲ和蘭國政府ニ通告シタル後一箇年ヲ經

Les Puissances contractantes s'interdisent l'emploi de projectiles qui ont pour but unique de répandre des gaz asphyxiants ou délétères.

La présente Déclaration n'est obligatoire que pour les Puissances contractantes, en cas de guerre entre deux ou plusieurs d'entre Elles.

Elle cessera d'être obligatoire du moment où dans une guerre entre des Puissances contractantes, une Puissance non contractante se joindrait à l'un des belligérants.

La présente Déclaration sera ratifiée dans le plus bref délai possible.

Les ratifications seront déposées à La Haye.

Il sera dressé du dépôt de chaque ratification un procès-verbal, dont une copie, certifiée conforme, sera remise par la voie diplomatique à toutes les Puissances contractantes.

Les Puissances non signataires pourront adhérer à la présente Déclaration. Elles auront, à cet effet, à faire connaître leur adhésion aux Puissances contractantes, au moyen d'une notification écrite, adressée au Gouvernement des Pays-Bas et communiquée par celui-ci à toutes les autres Puissances contractantes.

S'il arrivait qu'une des Hautes parties contractantes dénonçât la présente Déclaration, cette dénonciation ne

過スルニ非サレハ廢棄ノ效力ヲ生スルコトナシ右通告
ハ和蘭國政府ヨリ直ニ爾餘ノ締盟國ニ通知ス

右廢棄ノ效力ハ之ヲ通告シタル國ノミニ止ルモノトス

右證據トシテ各全權委員ハ本宣言ニ記名調印スルモノ
ナリ

千八百九十九年七月二十九日海牙ニ於テ本書一通ヲ作
リ之ヲ和蘭國政府ノ記録ニ保管シ其ノ認證謄本ヲ外交
上ノ手續ニ依リ締盟國ニ交付スルモノナリ

獨逸國

ミュンステル印

墺地利洪牙利國

ヴェルセルスハインプ印

オコリクサニー印

白耳義國

ア、ベルネルト印

伯爵ド、グレル、ロジエー印

シュヴァリエー、デカン印

清國

海ガスの禁止に關するヘーグ宣言

produirait ses effets qu'un an après la notification faite par
écrit au Gouvernement des Pays-Bas et communiquée
immédiatement par celui-ci à toutes les autres Puissances
contractantes.

Cette dénonciation ne produira ses effets qu'à l'égard de
la Puissance qui l'aura notifiée.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires ont signé la présente
Déclaration et l'ont revêtue de leurs cachets.

Fait à La Haye, le vingt neuf juillet mil huit cent
quatre-vingt dix-neuf, en un seul exemplaire qui restera
déposé dans les archives du Gouvernement des Pays-Bas et
dont des copies, certifiées conformes, seront remises par la
voie diplomatique aux Puissances contractantes.

Pour l'Allemagne:

(l.s.) MUNSTER DERNBURG.

Pour l'Autriche-Hongrie:

(l.s.) WELSERSHEIMB.

(l.s.) OKOLICSANYI.

Pour la Belgique:

(l.s.) A. BEERNAERT.

(l.s.) Cte DE GRELLE ROGIER.

(l.s.) Ch^r DESCAMPS.

Pour la Chine:

楊 儒 印

丁 抹 國

エフ、ビル印

西班牙國

公爵デ、テツアン印

ドブルヴェ、エル、デ、ヴィーリヤ、ウルーチヤ印

アルツロー、デ、バゲール印

墨西哥合衆國

ド、シエー印

セニール印

佛蘭西共和國

レオン、プールジョア印

ジエー、ピウール印

デツールネル、ド、コンスタン印

希臘 國

ニー、デリアンニ印

伊太利國

ニーグラ印

ア、ツァンニーニ印

ボンピーリー印

日 本 國

本野一郎印

盧森堡國

(l.s.) YANG YU.

Pour le Danemark:

(l.s.) F. BILLE.

Pour l'Espagne:

(l.s.) El Duque DE TEFUAN.

(l.s.) W. R. DE VILLA URRUTIA.

(l.s.) ARTURO DE BAGUER.

Pour les Etats-Unis Mexicains:

(l.s.) A. DE MIER.

(l.s.) J. ZENIL.

Pour la France:

(l.s.) LEON BOURGEOIS.

(l.s.) G. BIHOURD.

(l.s.) D'ESTOURNELLES DE CONSTANT.

Pour la Grèce:

(l.s.) N. DELYANNI.

Pour l'Italie:

(l.s.) NIGRA.

(l.s.) A. ZANNINI.

(l.s.) G. POMPII.

Pour le Japon:

(l.s.) I. MOTONO.

Pour le Luxembourg:

アイシエン印

「モンテネグロ」國

スタール印

和蘭國

ファン、カルネベーク印

デン、ベール、ポールチエゲール印

デー、エム、チエー、アッセル印

エー、エヌ、ラヒエセン印

波斯國

ミルザ、リザ、カン(アルフマ、ウツグウレ)印

葡萄牙國

伯爵デ、マセーヅ印

ドルネーラス、デ、ヴァスコンセーロス印

伯爵デ、セリール印

羅馬尼亞國

アー、ベルヂマン印

ジャン、エヌ、パピニウ印

露西亞國

スタール印

ア、バシリー印

塞爾比亞國

シヤトヴィッチ印

毒ガスの禁止に關するヘーグ宣言

(1. s.) EYSCHEN.

Pour le Monténégro:

(1. s.) STAAL.

Pour les Pays-Bas:

(1. s.) V. KARNEBEEK.

(1. s.) DEN BEER POORTUGAEL.

(1. s.) T. M. C. ASSER.

(1. s.) E. N. RAHUSEN.

Pour la Perse:

(1. s.) MIRZA RIZA KHAN, Arfa-ud-Dovleh.

Pour le Portugal:

(1. s.) Conde DE MACEDO.

(1. s.) AGOSTINHO D'ORNELLAS DE VASCONCELLOS.

(1. s.) Conde DE SELIR.

Pour la Roumanie:

(1. s.) A. BELDIMAN.

(1. s.) J. N. PAPINIU.

Pour la Russie:

(1. s.) STAAL.

(1. s.) MARTENS.

(1. s.) A. BASILY.

Pour la Serbie:

(1. s.) CHEDO MIYATOVITCH.

暹羅國

ピア、スリヤ、ヌヴァートル印

ヴィスツダ印

瑞典諾威國

ビルト印

瑞西國

ロート印

土耳其國

チュルカン印

ヌーリー印

アブヅラー印

メヘメッド印

勃爾牙利國

博士デ、スタンシヨッフ印

陸軍少佐ヘッサプチエッフ印

Pour le Siam:

(l.s.) PHYA SURIYA NUVATR.

(l.s.) VISUDDHA.

Pour les Royaumes Unis de Suède et de Norvège:

(l.s.) BILDT.

Pour la Suisse:

(l.s.) ROTH.

Pour la Turquie:

(l.s.) TURKHAN.

(l.s.) M. NOURY.

(l.s.) ABDULLAH.

(l.s.) R. MEHEMED.

Pour la Bulgarie:

(l.s.) D. STANCIOFF.

(l.s.) Major HESSAPTCHEFF.

締約国一覽表

(昭和三七、一、五調)

国名	批准書 寄託の日	加入書 寄託の日
オーストラリア		一九七、八、三〇
オーストリア	一九〇、九、四	
ベルギー	一九〇、九、四	
ブルガリア	一九〇、九、四	
カナダ		一九七、八、三〇
セイロン		一九七、八、三〇
中国	一九四、二、二二	
デンマーク	一九〇、九、四	
エチオピア		一九五、八、九
フランス	一九〇、九、四	
ドイツ	一九〇、九、四	
ギリシャ	一九一、四、四	
ハンガリー	一九〇、九、四	
インド		一九七、八、三〇

毒ガスの使用禁止に関するヘーグ宣言

締約国一覽表

イラ	一九〇、九、四	
アイルランド		一九七、八、三〇
イタリア	一九〇、九、四	
日本	一九〇、一〇、六	
ラオス	一九〇、九、四	
ルクセンブルグ	一九一、七、二	
メキシコ	一九一、四、二七	
オランダ	一九〇、九、四	
ニュー・ジラランド		一九七、八、三〇
ニカラグア		一九七、一〇、一一
ノールウェー	一九〇、九、四	
パキスタン		一九七、八、三〇
ポルトガル	一九〇、九、四	
ルーマニア	一九〇、九、四	
スペイン	一九〇、九、四	
スウェーデン	一九〇、九、四	
スイス	一九〇、二、二九	

(条二四・政八)

毒ガスの使用禁止に関するヘーグ宣言 締約国一覧表

南アフリカ共和国	一九七、八、三〇	一九〇、九、四	一九七、六、二二
ト			
ル			
コ			
イ			

二五九ノ二

ソヴィエト連邦	一九〇、九、四	一九七、八、三〇
連 合 王 国		
ユーゴスラヴィア	一九一、五、二	